



- conseil d'administration du 16 novembre 2010 -

RESOLUTION CA n°49-2010
**PARTICIPATION DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
AU PROJET INTERREG « EFA01/08 IMPULSA-DOS »
POUR LA MISE EN RESEAU TRANSFRONTALIERE
DES STRUCTURES TOURISTIQUES**

**ENTRE LA VALLEE D'ASPE (FRANCE)
ET LA COMARCA DE LA JACETANIA (ESPAGNE)**

- ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF -

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées a approuvé, le 23 mars dernier par délibération n° 8-2010, la participation de l'établissement à un dossier et financement INTERREG visant définir un projet permettant de créer un réseau des offices de tourisme et des centres d'interprétation de la zone transfrontalière, de la vallée d'Aspe (*France*) et du Haut Aragon (*Jacetania - Espagne*) afin de mieux accueillir et informer les touristes, proposer plus de services, et promouvoir et commercialiser les produits des différents partenaires du tourisme dans ces vallées.

Le plan de financement de ce projet, adopté lors du conseil d'administration du 1er juin 2010 par délibération CA n°22-2010, doit être modifié. C'est l'objet de la présente délibération.

Le plan de financement de l'ensemble de l'opération était le suivant dans sa version en date du 1er juin 2010 :

Dépenses du Parc National des Pyrénées dans le cadre du projet global (<i>budget propre</i>)	Europe	Conseil général Etat - Conseil régional	Auto financement du Parc National des Pyrénées
97 440,00 €	63 336,00 € 65%	10 416,00 € 15%	23 688,00 € 20%

Le plan de financement définitif est désormais le suivant :

../..

Dépenses du Parc National des Pyrénées dans le cadre du projet global (<i>budget propre</i>)	Europe	Conseil général Etat - Conseil régional	Auto financement du Parc National des Pyrénées
79 440,00 €	51 636,00 € 65%	11 916,00 € 15%	15 888,00 € 20%

La part relevant du Parc National des Pyrénées, dans ce dossier, portera sur des travaux et des interventions sur la maison du Parc National des Pyrénées à Etsaut (*vallée d'Aspe - Pyrénées-Atlantiques*).

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,
 - approuve le principe de la participation de l'établissement du Parc National des Pyrénées au dossier au projet INTERREG « EFA01/08 IMPULSA-DOS » pour la mise en réseau transfrontalière des structures touristiques entre la vallée d'Aspe (*France*) et la comarca de la Jacetania (*Espagne*),
 - approuve le nouveau plan de financement tel que présenté en supra et les actions à entreprendre notamment à la maison du Parc National des Pyrénées d'Etsaut (*vallée d'Aspe - Pyrénées-Atlantiques*),
 - autorise Monsieur le directeur du Parc National des Pyrénées à signer les documents relatifs au projet INTERREG « EFA01/08 IMPULSA-DOS » et notamment l'avenant numéro 1 à la convention FEDER permettant d'assurer la maîtrise d'ouvrage des actions d'investissement et percevoir directement les subventions.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 16 novembre 2010.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

